

017

2018

RAPPORT TRIMESTRIEL

TROISIÈME TRIMESTRE
terminé le 30 septembre



Bellus
SANTÉ

RAPPORT DE GESTION

Le présent rapport de gestion présente une analyse des activités et de la situation financière de BELLUS Santé inc. (« BELLUS Santé » ou la « société ») pour les périodes de trois et neuf mois terminées le 30 septembre 2018. Il devrait être lu à la lumière des états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités de la société pour les périodes de trois et neuf mois terminées le 30 septembre 2018, ainsi que des états financiers consolidés audités de la société pour l'exercice terminé le 31 décembre 2017. Ces états financiers consolidés intermédiaires résumés ont été préparés selon les Normes internationales d'information financière (« IFRS ») et la Norme comptable internationale (« IAS ») 34, *Information financière intermédiaire*, publiées par l'International Accounting Standards Board (« IASB »). Pour de plus amples détails concernant les opérations entre apparentés, les obligations contractuelles, la gestion des risques financiers, les contrôles et procédures de communication de l'information, les contrôles internes à l'égard de l'information financière, ainsi que les risques et incertitudes, il y a lieu de se reporter au rapport annuel et à la notice annuelle pour l'exercice terminé le 31 décembre 2017, ainsi qu'aux autres documents publics déposés, disponibles sur le site web de SEDAR à l'adresse www.sedar.com. Le présent document contient des énoncés prospectifs qui sont visés par la mise en garde figurant sous la rubrique « Énoncés prospectifs » à la fin du présent rapport de gestion, et il devrait être lu à la lumière de celle-ci.

Les états financiers consolidés intermédiaires résumés et le rapport de gestion pour les périodes de trois et neuf mois terminées le 30 septembre 2018 ont été revus par le comité d'audit et approuvés par le conseil d'administration de la société. Le présent rapport de gestion a été préparé par la direction à partir des renseignements dont elle disposait en date du 14 novembre 2018.

Sauf indication contraire, tous les montants présentés dans les états financiers consolidés intermédiaires résumés ainsi que dans le présent document sont présentés en dollars canadiens.

PROFIL DE LA SOCIÉTÉ

BELLUS Santé est une société biopharmaceutique au stade clinique qui développe de nouveaux médicaments ciblant des maladies pour lesquelles il existe d'importants besoins médicaux non comblés. Son portefeuille de projets comprend le BLU-5937, le médicament candidat phare de la société pour le traitement de la toux chronique, ainsi que plusieurs autres programmes de développement de médicaments en partenariat qui sont en phase clinique. Les actions de la société se transigent à la Bourse de Toronto (« TSX ») sous le symbole BLU.

APERÇU DES ACTIVITÉS

Faits saillants récents

- Prévoit d'ici la fin novembre 2018 les premiers résultats de l'étude clinique de phase 1 pour le BLU-5937, le médicament candidat phare de la société pour le traitement de la toux chronique ; l'étude a débuté en juillet 2018 et l'administration des doses est terminée chez tous les sujets ;
- A obtenu un nouveau brevet américain revendiquant la sélectivité des récepteurs P2X3 comme moyen de minimiser les effets sur le goût pour le BLU-5937 ; le brevet prolonge la durée des brevets pour le BLU-5937 jusqu'en 2038 ;

- A nommé un conseil consultatif clinique de renommée internationale chargé de fournir des conseils stratégiques et du soutien quant au développement du programme BLU-5937 alors que la société se prépare en vue d'une étude clinique de phase 2 qui devrait débuter en 2019 ;
- A terminé le trimestre avec des espèces, quasi-espèces et placements à court terme totalisant 18,1 millions \$.

BLU-5937 pour le traitement de la toux chronique

Le médicament phare de la société est le BLU-5937, une petite molécule biodisponible par voie orale, antagoniste puissant et très sélectif des récepteurs P2X3, une cible validée cliniquement pour la toux chronique. Dans le cadre des études précliniques, le BLU-5937 a présenté un puissant effet antitussif sans affecter la perception du goût et un excellent profil d'innocuité. Le BLU-5937 a le potentiel d'être le meilleur médicament de sa catégorie pour les patients qui souffrent de toux chronique et qui ne répondent pas aux traitements actuels.

Les premiers résultats de l'étude clinique de phase 1 pour le BLU-5937 sont attendus d'ici la fin novembre 2018. L'étude a débuté le 9 juillet 2018 et l'administration des doses est terminée chez tous les sujets.

L'étude clinique de phase 1 est une étude randomisée, à double insu et contrôlée contre placebo du BLU-5937 administré par voie orale chez 90 sujets adultes sains. Les résultats de l'étude clinique de phase 1 contribueront à définir le profil de produit du BLU-5937, notamment l'innocuité, la tolérabilité (y compris l'effet sur la perception du goût) et les doses et la fréquence de l'administration pour l'étude de phase 2.

L'étude est divisée en deux parties :

Partie 1 : une étude à dose unique ascendante (« SAD ») a été menée chez 60 sujets sains, répartis de façon aléatoire dans 6 cohortes de 10 sujets (8 BLU-5937 : 2 placebo).

Partie 2 : une étude à doses multiples ascendantes (« MAD ») a été menée chez 30 sujets sains, répartis de façon aléatoire dans 3 cohortes de 10 sujets (8 BLU-5937 : 2 placebo). Chaque sujet s'est vu administrer des doses orales quotidiennes du traitement assigné pendant 7 jours consécutifs. Les doses et la fréquence de l'administration pour l'étude MAD ont été sélectionnées en fonction des résultats de l'étude SAD.

L'étude clinique de phase 2 devrait débuter en 2019 chez des patients souffrant de toux chronique. Cette étude sera une étude à doses progressives qui permettra d'évaluer l'innocuité, la tolérabilité et l'efficacité du BLU-5937. Elle contribuera également à établir l'éventail des doses efficaces (la posologie minimale et optimale).

Les études précliniques ont démontré que le BLU-5937 est un antagoniste très sélectif des récepteurs P2X3 présentant un puissant effet anti-tussif sans affecter la perception du goût et un excellent profil d'innocuité. Dans un modèle de toux chez le cochon d'Inde, le BLU-5937 a montré une efficacité antitussive comparable à l'antagoniste P2X3 phare actuel en développement, le gefapixant de Merck & Co (également appelé AF-219 ou MK-7264). Dans un modèle de goût chez le rat, le BLU-5937 n'a été associé à aucune perte du goût ; en revanche, conformément aux résultats d'essais cliniques présentés précédemment par Merck & Co, le gefapixant a entraîné une importante perte du goût.

Le 31 octobre 2018, BELLUS Santé a annoncé que le U.S Patent and Trademark Office avait émis le brevet américain no. 10,111,883, qui accorde les droits couvrant l'utilisation du médicament candidat phare de BELLUS Santé le BLU-5937 pour le traitement de la toux chronique sans affecter le goût. De manière plus générale, le brevet intitulé « Selective P2X3 Modulators » revendique l'utilisation de composés d'imidazopyridine sélectifs pour les récepteurs P2X3 comme moyen de minimiser la perturbation du goût chez les patients traités pour la toux chronique. En plus du BLU-5937, le brevet revendique l'utilisation des composés d'imidazopyridine sélectifs associés et des compositions pharmaceutiques comprenant le BLU-5937. Le brevet no. 10,111,883 est valide jusqu'en 2038, sans tenir compte de toute prolongation potentielle de la durée du brevet. Ce nouveau brevet américain prolonge la durée des brevets du BLU-5937 de quatre années additionnelles.

Le 19 juillet 2018, la société a annoncé que des brevets pour le BLU-5937 avaient été obtenus dans tous les principaux marchés pharmaceutiques suite à la décision de l'Office des brevets du Japon d'accorder le brevet japonais no. 2015-555508, qui accorde les droits couvrant la composition de matières du BLU-5937 ainsi que les composés d'imidazopyridine associés, en plus des compositions pharmaceutiques comprenant le BLU-5937 et leurs utilisations connexes, jusqu'en 2034. Des brevets équivalents avec des droits étendus similaires ont été accordés par l'Office européen des brevets (brevet no. 2951177) en avril 2018 et par le U.S. Patent and Trademark Office et l'Office chinois des brevets en 2017. Les brevets sont valides jusqu'en 2034, sans tenir compte de toute prolongation potentielle de la durée des brevets. Des demandes de brevets avec des droits étendus similaires ont également été déposées dans d'autres pays industrialisés.

Le 25 septembre 2018, la société a annoncé la nomination d'un conseil consultatif clinique de renommée internationale (le « CCC »), qui fournira des conseils stratégiques et du soutien quant au développement du programme BLU-5937, alors que la société se prépare en vue d'une étude clinique de phase 2. Le CCC est composé de leaders dans le domaine clinique hautement respectés dont le travail a influencé le traitement et la prise en charge de la toux chronique. La présidente du CCC est la Dre Jaclyn Smith, MB, ChB, FRCP, PhD, professeur en médecine respiratoire à l'Université de Manchester au Royaume-Uni et consultante honoraire au University Hospital of South Manchester NHS Foundation Trust.

La toux chronique est une toux qui persiste pendant plus de huit semaines et qui est associée à d'importants effets sociaux, psychosociaux et physiques néfastes affectant la qualité de vie. En juin 2017, la société a mandaté Torrey Insights LLC pour mener une étude de marché par le biais d'une évaluation de l'épidémiologie de la toux chronique et d'estimations de prix. Basé sur des recherches primaires et secondaires, le rapport conclut qu'aux États Unis seulement, plus de 26 millions d'adultes souffrent de toux chronique, et plus de 2,6 millions de ces patients ont une toux chronique qui dure plus d'un an. Le nombre de patients souffrant de toux chronique réfractaire aux traitements grimpe à 11,7 millions en tenant compte des patients qui ont une toux d'une durée entre huit semaines et un an.

Autres programmes de développement

BELLUS Santé a des intérêts économiques dans d'autres programmes de développement de médicaments en partenariat qui sont en phase clinique, y compris un partage des produits et des redevances sur les ventes.

Ces programmes comprennent KIACTA^{MC}, qui a été vendu/dont une licence a été accordée à Auvén Therapeutics pour le traitement de la sarcoïdose pulmonaire active, le AMO-01, dont une licence a été accordée à AMO Pharma Limited pour le traitement du syndrome de Phelan McDermid et le ALZ-801, dont une licence a été accordée à Alzheon Inc. pour le traitement de la maladie d'Alzheimer.

RÉSULTATS D'EXPLOITATION

Pour la période de trois mois terminée le 30 septembre 2018, la *perte nette* s'est élevée à 3 047 000 \$ (0,03 \$ par action), comparativement à 1 680 000 \$ (0,03 \$ par action) pour la période correspondante de l'exercice précédent. L'augmentation de la perte nette est principalement attribuable à des frais de recherche et développement et une charge de rémunération à base d'actions plus élevés.

Pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2018, la *perte nette* s'est élevée à 6 454 000 \$ (0,05 \$ par action), comparativement à 269 000 \$ (néant par action) pour la période correspondante de l'exercice précédent. La perte nette en 2017 comprenait un gain sur la vente d'une filiale de 1,9 million \$ et un gain réalisé sur la vente de la participation en actions dans FB Health S.p.A (« FB Health ») de 1,9 million \$. En excluant ces gains, l'augmentation de la perte nette est principalement attribuable à des frais de recherche et développement et une charge de rémunération à base d'actions plus élevés.

Les *produits* se sont chiffrés à 9 000 \$ pour la période de trois mois terminée le 30 septembre 2018 (26 000 \$ pour la période de neuf mois), comparativement à 93 000 \$ pour la période correspondante de l'exercice précédent (143 000 \$ pour la période de neuf mois). Les produits en 2017 sont principalement attribuables à une entente de services conclue avec Taro Pharmaceuticals Inc. (« Taro ») suite à la vente de la filiale en propriété exclusive de la société, Thallion Pharmaceutiques inc. (« Thallion »), à Taro en mars 2017.

Les *frais de recherche et de développement*, nets des crédits d'impôt à la recherche, se sont chiffrés à 2 138 000 \$ pour la période de trois mois terminée le 30 septembre 2018 (4 264 000 \$ pour la période de neuf mois), comparativement à 1 194 000 \$ pour la période correspondante de l'exercice précédent (2 529 000 \$ pour la période de neuf mois). L'augmentation est principalement attribuable aux dépenses plus élevées encourues relativement au développement du BLU-5937, le médicament phare de la société pour le traitement de la toux chronique, pour lequel la société a débuté une étude clinique de phase 1 en juillet 2018.

Les *frais généraux et administratifs* se sont chiffrés à 888 000 \$ pour la période de trois mois terminée le 30 septembre 2018 (2 538 000 \$ pour la période de neuf mois), comparativement à 571 000 \$ pour la période correspondante de l'exercice précédent (1 678 000 \$ pour la période de neuf mois). L'augmentation est principalement due à la charge de rémunération à base d'actions plus élevée liée au régime d'options sur actions ainsi qu'aux régimes d'unités d'actions différées de la société.

Les *produits financiers nets* se sont chiffrés à 60 000 \$ pour la période de trois mois terminée le 30 septembre 2018 (241 000 \$ pour la période de neuf mois), comparativement à des charges financières nettes de 8 000 \$ pour la période correspondante de l'exercice précédent (produits financiers nets de 3 000 \$ pour la période de neuf mois). L'augmentation des produits financiers nets est principalement attribuable aux intérêts créditeurs plus élevés dus à l'augmentation de la position d'espèces, de quasi-espèces et de placements à court terme de la société suite au placement d'actions ordinaires de la société en décembre 2017 (le « Placement »).

La *variation de la juste valeur de la contrepartie éventuelle à recevoir* s'est chiffrée à une diminution de 90 000 \$ pour la période de trois mois terminée le 30 septembre 2018 (augmentation de 81 000 \$ pour la période de neuf mois), comparativement à néant pour les périodes correspondantes de l'exercice

précédent. La contrepartie éventuelle à recevoir est liée à la vente de la participation en actions de la société dans FB Health en juin 2017, tel que discuté sous la rubrique Liquidités et ressources en capital.

Le gain réalisé sur la vente du placement disponible à la vente dans FB Health s'est chiffré à néant pour les périodes de trois et neuf mois terminées le 30 septembre 2018, comparativement à néant et 1 909 000 \$ pour les périodes correspondantes de l'exercice précédent, et est lié à la vente de la participation en actions dans FB Health en 2017.

Le gain sur la vente d'une filiale s'est chiffré à néant pour les périodes de trois et neuf mois terminées le 30 septembre 2018, comparativement à néant et 1 944 000 \$ pour les périodes correspondantes de l'exercice précédent, et est lié à la vente de Thallion, la filiale en propriété exclusive de la société, à Taro en mars 2017.

Résultats trimestriels (non audités)

(en milliers de dollars, sauf les montants par action)

Trimestre	Produits		(Perte) résultat net(te) attribuable aux actionnaires		(Perte) résultat de base et dilué(e) par action	
<i>Exercice terminé le 31 décembre 2018</i>						
Troisième	9	\$	(3 047)	\$	(0,03)	\$
Deuxième	8		(1 564)		(0,01)	
Premier	9		(1 843)		(0,02)	
<i>Exercice terminé le 31 décembre 2017</i>						
Quatrième	22	\$	(1 605)	\$	(0,02)	\$
Troisième	93		(1 680)		(0,03)	
Deuxième	41		267		néant	
Premier	9		1 144		0,02	
<i>Exercice terminé le 31 décembre 2016</i>						
Quatrième	359	\$	(496)	\$	(0,01)	\$

Les explications de la variation de la (perte) résultat net(te) attribuable aux actionnaires pour un trimestre comparativement au trimestre correspondant de l'exercice précédent se détaillent comme suit.

L'augmentation de la perte nette pour le troisième trimestre de 2018 est principalement attribuable à des frais de recherche et développement et une charge de rémunération à base d'actions plus élevés. L'augmentation de la perte nette pour le deuxième trimestre de 2018 est principalement attribuable à la non-réurrence du gain réalisé sur la vente de la participation en actions dans FB Health de 1,9 million \$ enregistré au cours du deuxième trimestre de 2017. L'augmentation de la perte nette pour le premier trimestre de 2018 est principalement attribuable à des frais de recherche et développement plus élevés de même qu'à la non-réurrence du gain sur la vente de Thallion de 1,9 million \$ enregistré au cours du premier trimestre de 2017. L'augmentation de la perte nette pour le quatrième trimestre de 2017 est principalement attribuable à des frais de recherche et développement plus élevés.

Opérations entre apparentés

Le D^r Francesco Bellini est président du conseil d'administration et offre des services-conseils à la société sur une base continue en vertu d'une convention de services de consultation entre la société et Picchio International Inc. (« Picchio International »), propriété exclusive du D^r Francesco Bellini et de sa conjointe. Picchio International reçoit une somme mensuelle de 20 833 \$, majorée de toute dépense applicable pour les services rendus liés à cette convention. La convention est d'une durée d'un an, renouvelable pour des périodes successives d'un an. La société a enregistré des honoraires et des charges totalisant 96 000 \$ en vertu de la convention de services de consultation pour les périodes de trois mois terminées les 30 septembre 2018 et 2017 (286 000 \$ pour les périodes de neuf mois terminées les 30 septembre 2018 et 2017).

SITUATION FINANCIÈRE

Liquidités et ressources en capital

Au 30 septembre 2018, la société disposait d'espèces, de quasi-espèces et de placements à court terme totalisant 18 095 000 \$, comparativement à 23 888 000 \$ au 31 décembre 2017. Pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2018, la diminution nette des espèces, des quasi-espèces et des placements à court terme s'est élevée à 5 793 000 \$, comparativement à 538 000 \$ pour la période correspondante de l'exercice précédent. La diminution nette en 2018 est principalement attribuable aux fonds utilisés pour financer les activités d'exploitation de la société, soit principalement les activités de recherche et développement liées au BLU-5937 pour le traitement de la toux chronique. La diminution nette en 2017 est principalement attribuable aux fonds utilisés pour financer les activités d'exploitation de la société et aux fonds utilisés pour l'obtention de la licence du BLU-5937, compensée en partie par les fonds reçus de la vente de Thallion et de la vente de la participation en actions dans FB Health.

La société est d'avis que les espèces, quasi-espèces et placements à court terme dont elle dispose seront suffisants pour financer ses activités pour plus de 12 mois.

Au cours de la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2018, la société a vendu des placements à court terme ayant des échéances initiales de plus de trois mois et moins d'un an s'élevant à une somme nette de 1 600 000 \$ (941 000 \$ pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2017).

Le 30 juin 2017, la société a vendu sa participation en actions dans FB Health pour une contrepartie totale potentielle de 2 536 000 \$, composée d'un paiement initial en espèces de 1 769 000 \$ et d'un paiement d'étape éventuel en fonction des produits pouvant atteindre 767 000 \$ (518 000 €), devant être déterminé en fonction des produits de FB Health pour la période de douze mois terminée le 30 juin 2018. Un gain réalisé sur la vente du placement disponible à la vente dans FB Health de néant et 1 909 000 \$ a été constaté par la société à l'état consolidé intermédiaire résumé de la perte nette respectivement pour les périodes de trois et neuf mois terminées le 30 septembre 2017.

Au 30 septembre 2018, la société a ajusté la juste valeur estimative de la contrepartie éventuelle à recevoir liée à la vente de la participation en actions dans FB Health à 465 000 \$ à l'état consolidé intermédiaire résumé de la situation financière, en fonction des renseignements disponibles représentant la meilleure estimation révisée de la direction de la somme à recevoir (555 000 \$ au 30 juin 2018 et 384 000 \$ au 31 décembre 2017). La variation de la juste valeur pour les périodes de trois et neuf mois terminées le 30 septembre 2018 s'est élevée à (90 000) \$ et 81 000 \$, respectivement, présentée à l'état consolidé intermédiaire résumé de la perte nette (néant pour les périodes correspondantes de l'exercice précédent).

En janvier 2018, la société a reçu de Taro 0,4 million \$ comme paiement d'étape relatif à la vente de Thallion, sa filiale en propriété exclusive, en mars 2017. En vertu des modalités des ententes relatives à l'acquisition de Thallion en 2013, 5 % du paiement d'étape reçu par BELLUS Santé provenant de la vente de Thallion, incluant la technologie de Shigamab^{MC} (la « Contrepartie Shigamab^{MC} »), était payable aux porteurs de droits à une valeur conditionnelle (« DVC »). Par conséquent, le 26 janvier 2018, un montant net de 14 721 \$ (0,00041 \$ par DVC) a été payé aux porteurs de DVC, qui comprend la Contrepartie Shigamab^{MC} de 20 000 \$, diminuée d'un montant de 5 279 \$ à titre de frais d'agent de DVC. Les frais d'agent de DVC ont été déduits de la Contrepartie Shigamab^{MC} conformément aux modalités des ententes conclues lorsque BELLUS Santé a fait l'acquisition de Thallion en 2013.

Il n'y a eu aucun changement important concernant les obligations contractuelles de la société depuis le 31 décembre 2017 autre que dans le cours normal des activités.

Le 12 septembre 2018, à l'exercice de 700 000 bons de souscription de courtier émis dans le cadre du Placement en décembre 2017, la société a reçu 266 000 \$ et émis 700 000 nouvelles actions ordinaires.

La société a attribué 4 300 000 options sur actions au cours de la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2018.

Au 14 novembre 2018, BELLUS Santé avait 120 197 581 actions ordinaires en circulation et 132 897 316 actions ordinaires sur une base pleinement diluée, incluant 11 593 000 options sur actions attribuées en vertu du régime d'options sur actions et 1 106 735 bons de souscription émis dans le cadre du Placement en décembre 2017.

PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES ET ESTIMATIONS

La préparation des états financiers consolidés intermédiaires résumés selon les IFRS exige que la direction ait recours à son jugement, fasse des estimations et pose des hypothèses qui ont une influence sur l'application des conventions comptables ainsi que sur les montants présentés à titre d'actifs, de passifs, de produits et de charges. Les montants présentés et les informations divulguées par voie de notes reflètent la meilleure estimation de la direction quant à l'ensemble des conditions économiques et les lignes de conduite les plus probables de la société. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Dans le cadre de la préparation des présents états financiers consolidés intermédiaires résumés, les jugements significatifs portés par la direction dans l'application des conventions comptables et des sources clés d'incertitudes relatives aux estimations étaient les mêmes que ceux appliqués dans les états financiers consolidés pour l'exercice terminé le 31 décembre 2017.

Il y a lieu de se reporter aux états financiers consolidés audités pour l'exercice terminé le 31 décembre 2017 pour de plus amples détails concernant les conventions comptables et estimations

les plus importantes aux fins de l'évaluation et de la compréhension des états financiers consolidés de la société. Tout changement apporté aux estimations et hypothèses pourrait avoir un impact significatif sur les états financiers consolidés de la société.

MODIFICATION DES CONVENTIONS COMPTABLES

Modification des principales conventions comptables en 2018

Le 1^{er} janvier 2018, la société a adopté les nouvelles normes comptables et interprétations suivantes publiées par l'IASB, pour lesquelles l'application n'a pas eu d'incidence importante sur les états financiers consolidés intermédiaires résumés pour les périodes de trois et neuf mois terminées le 30 septembre 2018 :

- a) IFRS 2, *Paiement fondé sur des actions* ;
- b) IFRS 9 (2014), *Instruments financiers* ; et
- c) IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*.

Il y a lieu de se reporter à la note 3 des états financiers consolidés intermédiaires résumés au 30 septembre 2018 pour de plus amples détails concernant ces modifications comptables.

Nouvelle norme comptable et interprétation n'ayant pas encore été adoptée

L'IFRS 16, *Contrats de location*, une nouvelle norme comptable publiée par l'IASB, n'est pas encore en vigueur pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2018, et n'a pas été appliquée dans la préparation des états financiers consolidés intermédiaires résumés.

Il y a lieu de se reporter à la note 4 des états financiers consolidés intermédiaires résumés au 30 septembre 2018 pour de plus amples détails concernant cette nouvelle norme comptable.

MODIFICATION DES CONTRÔLES INTERNES À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE (CIIF)

Au cours de la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2018, il n'est survenu aucune modification dans le CIIF de la société qui a eu une incidence importante, ou qui serait raisonnablement susceptible d'avoir une incidence importante sur le CIIF.

ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Certains énoncés qui figurent dans le présent rapport de gestion, à l'exception des énoncés de faits qui sont vérifiables indépendamment à la date des présentes, peuvent constituer des « énoncés prospectifs » au sens des lois et de la réglementation sur les valeurs mobilières du Canada. Ces énoncés, formulés d'après les attentes actuelles de la direction, comportent par le fait même de nombreux risques, incertitudes et hypothèses considérables, connus et inconnus, dont bon nombre sont indépendants de la volonté de la société. Les énoncés prospectifs pourraient comprendre notamment de l'information sur les objectifs de la société et sur les stratégies visant à atteindre ces objectifs, en plus de renseignements sur les opinions, les plans, les attentes, les prévisions, les estimations et les intentions de la société. Les énoncés prospectifs se reconnaissent généralement par l'emploi du conditionnel ou de termes ayant une connotation prospective, tels que « peut », « fera », « s'attend à », « prévoit », « à l'intention de », « estime », « anticipe », « planifie », « croit », « continue », de la forme négative de ces expressions, de variantes de celles-ci ou de termes semblables. Le lecteur est invité à consulter les documents publics que la société a déposés auprès des autorités canadiennes en valeurs mobilières, y compris la notice annuelle, s'il souhaite obtenir une analyse des divers facteurs de risque pouvant avoir une influence sur les résultats futurs de la société. Ces facteurs de risque comprennent, notamment : la capacité d'élargir et de développer son portefeuille de projets, la capacité d'obtenir du financement, l'effet de la conjoncture économique en général, la conjoncture dans l'industrie pharmaceutique, les changements réglementaires dans les territoires où la société fait des affaires, la volatilité du marché boursier, les fluctuations de coûts, les changements dans l'environnement concurrentiel découlant des fusions, l'atteinte du taux d'épuisement des fonds prévu, les paiements potentiels/résultats liés aux ententes d'indemnité et aux droits à une valeur conditionnelle, l'atteinte des jalons prévus pour les essais précliniques et cliniques et le fait que les résultats réels puissent différer à la suite de la vérification définitive et du contrôle de la qualité des données et des analyses. En outre, la durée du processus de développement des médicaments candidats de la société, la taille de leur marché et leur valeur commerciale, de même que le partage des produits entre la société et ses partenaires potentiels provenant des revenus futurs potentiels, le cas échéant, dépendent d'un certain nombre de facteurs. Par conséquent, les résultats et événements réels futurs peuvent différer sensiblement des résultats et événements anticipés exprimés dans les énoncés prospectifs. Même si la société est d'avis que les attentes exprimées dans les énoncés prospectifs sont raisonnables, rien ne peut garantir qu'elles se concrétiseront. Le lecteur ne doit pas se fier sans réserve aux énoncés prospectifs inclus dans le présent document. Ces énoncés prospectifs ne sont valables qu'à la date où ils sont faits, et la société n'a pas l'obligation et décline toute intention de mettre à jour publiquement ou de revoir ces énoncés à la suite de quelque nouvelle information, événement futur, circonstance ou autre motif que ce soit, à moins qu'elle n'y soit tenue en vertu de la législation ou de la réglementation applicable. Les énoncés prospectifs contenus dans ce rapport sont présentés sous réserve expresse de cette mise en garde.

BELLUS SANTÉ INC.

États consolidés intermédiaires résumés de la situation financière
(non audités)

30 septembre 2018 et 31 décembre 2017
(en milliers de dollars canadiens)

	30 septembre 2018	31 décembre 2017
Actifs		
Actifs courants		
Espèces et quasi-espèces (note 5)	3 396 \$	7 749 \$
Placements à court terme (note 5)	14 699	16 139
Débiteurs (note 6)	1 020	1 714
Contrepartie éventuelle à recevoir (note 7)	465	384
Charges payées d'avance et autres actifs	485	84
Total des actifs courants	20 065	26 070
Actifs non courants		
Autres actifs	71	69
Projet de recherche et développement en cours (note 8)	2 359	2 359
Total des actifs non courants	2 430	2 428
Total des actifs	22 495 \$	28 498 \$
Passifs et capitaux propres		
Passifs courants		
Créditeurs	1 879 \$	2 190 \$
Passifs financiers – DVC (note 10)	—	20
Total des passifs courants	1 879	2 210
Total des passifs	1 879	2 210
Capitaux propres		
Capital-actions (note 11 a))	467 706	467 253
Autres capitaux propres (notes 11 b) i) et ii))	26 531	26 202
Déficit	(473 621)	(467 167)
Total des capitaux propres	20 616	26 288
Total des passifs et des capitaux propres	22 495 \$	28 498 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités.

BELLUS SANTÉ INC.

États consolidés intermédiaires résumés de la perte nette
(non audités)

Périodes terminées les 30 septembre 2018 et 2017
(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

	Trois mois terminés les 30 septembre		Neuf mois terminés les 30 septembre	
	2018	2017	2018	2017
Produits	9 \$	93 \$	26 \$	143 \$
Charges				
Recherche et développement	2 381	1 311	4 783	2 715
Crédits d'impôt à la recherche	(243)	(117)	(519)	(186)
	2 138	1 194	4 264	2 529
Frais généraux et administratifs	888	571	2 538	1 678
Charges d'exploitation totales	3 026	1 765	6 802	4 207
Perte des activités d'exploitation	(3 017)	(1 672)	(6 776)	(4 064)
Produits financiers	80	18	250	52
Charges financières	(20)	(26)	(9)	(49)
Produits (charges) financier(ière)s net(te)s (note 12)	60	(8)	241	3
Variation de la juste valeur de la contrepartie éventuelle à recevoir (note 7)	(90)	—	81	—
Gain réalisé sur la vente du placement disponible à la vente dans FB Health (note 7)	—	—	—	1 909
Gain sur la vente d'une filiale (note 9)	—	—	—	1 944
Perte avant impôt sur le résultat	(3 047)	(1 680)	(6 454)	(208)
Charge d'impôt différé	—	—	—	61
Perte nette pour la période	(3 047) \$	(1 680) \$	(6 454) \$	(269) \$
Perte par action (note 13) De base et dilué(e)	(0,03) \$	(0,03) \$	(0,05) \$	— \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités.

BELLUS SANTÉ INC.

États consolidés intermédiaires résumés des autres éléments de la perte globale
(non audités)

Périodes terminées les 30 septembre 2018 et 2017
(en milliers de dollars canadiens)

	Trois mois terminés les 30 septembre		Neuf mois terminés les 30 septembre	
	2018	2017	2018	2017
Perte nette pour la période	(3 047) \$	(1 680) \$	(6 454) \$	(269) \$
Autres éléments de la perte globale (qui peuvent être reclassés ultérieurement à la perte nette) :				
Gain non réalisé sur le placement disponible à la vente dans FB Health (note 7)	—	—	—	1 514
Charge d'impôt sur le résultat connexe	—	—	—	(204)
Gain réalisé sur le placement disponible à la vente dans FB Health reclassé à la perte nette (note 7)	—	—	—	(1 909)
Charge d'impôt sur le résultat connexe	—	—	—	265
Autres éléments de la perte globale pour la période	—	—	—	(334)
Perte globale totale pour la période	(3 047) \$	(1 680) \$	(6 454) \$	(603) \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités.

BELLUS SANTÉ INC.

États consolidés intermédiaires résumés des variations des capitaux propres
(non audités)

Périodes terminées les 30 septembre 2018 et 2017
(en milliers de dollars canadiens)

	Capital-actions (note 11 a))	Autres capitaux propres	Cumul des autres éléments du résultat global	Déficit	Total
Solde au 31 décembre 2017	467 253	\$ 26 202	\$ —	\$ (467 167)	\$ 26 288
Perte globale totale pour la période :					
Perte nette et autres éléments de la perte globale	—	—	—	(6 454)	(6 454)
Perte globale totale pour la période	—	—	—	(6 454)	(6 454)
Transactions avec les actionnaires, inscrites directement dans les capitaux propres :					
Émissions à l'exercice de bons de souscription de courtier (note 11 b) ii))	453	(187)	—	—	266
Rémunération à base d'actions (note 11 b) i))	—	516	—	—	516
Solde au 30 septembre 2018	467 706	\$ 26 531	\$ —	\$ (473 621)	\$ 20 616

	Capital-actions (note 11 a))	Autres capitaux propres	Cumul des autres éléments du résultat global	Déficit	Total
Solde au 31 décembre 2016	445 753	\$ 25 527	\$ 334	\$ (463 351)	\$ 8 263
Perte globale totale pour la période :					
Perte nette	—	—	—	(269)	(269)
Autres éléments de la perte globale	—	—	(334)	—	(334)
Perte globale totale pour la période	—	—	(334)	(269)	(603)
Transactions avec les actionnaires, inscrites directement dans les capitaux propres :					
Émissions comme contrepartie initiale pour l'acquisition d'une licence (note 11 a) i))	1 500	—	—	—	1 500
Rémunération à base d'actions (note 11 b) i))	—	111	—	—	111
Solde au 30 septembre 2017	447 253	\$ 25 638	\$ —	\$ (463 620)	\$ 9 271

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités.

BELLUS SANTÉ INC.

États consolidés intermédiaires résumés des flux de trésorerie
(non audités)

Périodes terminées les 30 septembre 2018 et 2017
(en milliers de dollars canadiens)

	Neuf mois terminés les 30 septembre	
	2018	2017
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Perte nette pour la période	(6 454)	\$ (269) \$
Ajustements pour :		
Rémunération à base d'actions	516	111
Produits financiers nets	(241)	(3)
Variation de la juste valeur de la contrepartie éventuelle à recevoir	(81)	—
Gain réalisé sur la vente du placement disponible à la vente dans FB Health	—	(1 909)
Gain sur la vente d'une filiale	—	(1 944)
Charge d'impôt différé	—	61
Autres éléments	(19)	(14)
Variation des éléments d'actif et de passif d'exploitation :		
Débiteurs	(181)	241
Charges payées d'avance et autres actifs	(366)	13
Créditeurs	(348)	721
Passifs financiers – DVC	(20)	(115)
	(7 194)	(3 107)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Émission d'actions ordinaires à l'exercice de bons de souscription de courtier	266	—
Intérêts et charges bancaires payées	(4)	(10)
	262	(10)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Produit net tiré de la vente de placements à court terme	1 600	941
Produit sur la vente du placement dans FB Health (note 7)	—	1 769
Acquisition d'un projet de recherche et développement en cours, nette des frais et des paiements différés pour soutien au développement (note 8)	475	(1 334)
Produit tiré de la vente d'une filiale, net des frais (note 9)	400	2 117
Intérêts reçus	90	52
	2 565	3 545
(Diminution) augmentation nette des espèces et quasi-espèces	(4 367)	428
Espèces et quasi-espèces au début de la période	7 749	2 575
Effet de change sur les espèces et quasi-espèces	14	(25)
Espèces et quasi-espèces à la fin de la période	3 396	\$ 2 978 \$
Renseignements supplémentaires sur les flux de trésorerie:		
Transactions non monétaires:		
Valeur attribuée relative à l'émission d'actions ordinaires à l'exercice de bons de souscription de courtier (note 11 b) ii)	187	\$ — \$
Contrepartie éventuelle à recevoir qui découle de la vente du placement dans FB Health (note 7)	—	384
Émission d'actions ordinaires liée à l'acquisition d'un projet de recherche et développement en cours (note 8)	—	1 500
Paiement à recevoir pour soutien au développement en lien avec l'acquisition d'un projet de recherche et développement en cours présenté dans les débiteurs (note 8)	—	475
Paiement différé sur la vente d'une filiale présenté dans les débiteurs (note 9)	—	400

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités.

BELLUS SANTÉ INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires résumés
(non audités)

Périodes terminées les 30 septembre 2018 et 2017
(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action, sauf indication contraire)

1. Entité présentant les états financiers

BELLUS Santé inc. (« BELLUS Santé » ou la « société ») est une société biopharmaceutique au stade clinique qui développe de nouveaux médicaments ciblant des maladies pour lesquelles il existe d'importants besoins médicaux non comblés. Le portefeuille de projets de la société comprend le BLU-5937 pour le traitement de la toux chronique ainsi que plusieurs programmes de développement de médicaments en partenariat qui sont en phase clinique. La société est domiciliée au Canada. Le siège social de la société est situé au 275, boul. Armand-Frappier, Laval (Québec) H7V 4A7.

Les présents états financiers consolidés intermédiaires résumés comprennent les comptes de BELLUS Santé inc. et de ses filiales.

Les actions de la société se transigent à la Bourse de Toronto (« TSX ») sous le symbole BLU. Les états financiers consolidés annuels de la société au 31 décembre 2017 et pour l'exercice terminé à cette date sont disponibles à l'adresse www.bellushealth.com ou à l'adresse www.sedar.com.

2. Mode de présentation

a) Déclaration de conformité

Les présents états financiers consolidés intermédiaires résumés ont été préparés en conformité avec les Normes internationales d'information financière (« IFRS ») et la norme comptable internationale (« IAS ») 34, *Information financière intermédiaire*. Les états financiers consolidés intermédiaires résumés n'incluent pas toutes les informations requises pour les états financiers consolidés annuels complets et devraient être lu à la lumière des états financiers consolidés annuels de la société au 31 décembre 2017 et pour l'exercice terminé à cette date.

Les présents états financiers consolidés intermédiaires résumés pour les périodes de trois et neuf mois terminées le 30 septembre 2018 ont été approuvés par le conseil d'administration le 14 novembre 2018.

b) Utilisation d'estimations et recours au jugement

La préparation des états financiers consolidés intermédiaires résumés conformément aux IFRS exige que la direction ait recours à son jugement, fasse des estimations et pose des hypothèses qui ont une influence sur l'application des conventions comptables ainsi que sur les montants présentés à titre d'actifs, de passifs, de produits et de charges. Les montants présentés et les informations divulguées par voie de notes reflètent la meilleure estimation de la direction quant à l'ensemble des conditions économiques et les lignes de conduite les plus probables de la société. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

BELLUS SANTÉ INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires résumés (suite)
(non audités)

Périodes terminées les 30 septembre 2018 et 2017
(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action, sauf indication contraire)

2. Mode de présentation (suite)

b) Utilisation d'estimations et recours au jugement (suite)

Dans le cadre de la préparation des présents états financiers consolidés intermédiaires résumés, les jugements significatifs portés par la direction dans l'application des conventions comptables et des sources clés d'incertitudes relatives aux estimations de la société étaient les mêmes que ceux appliqués dans les états financiers consolidés pour l'exercice terminé le 31 décembre 2017.

3. Principales conventions comptables et base d'évaluation

Les conventions comptables et la base d'évaluation appliquées dans les présents états financiers consolidés intermédiaires résumés sont les mêmes que celles qui ont été appliquées par la société dans ses états financiers consolidés pour l'exercice terminé le 31 décembre 2017, à l'exception de ce qui est décrit ci-dessous :

Modification des principales conventions comptables en 2018

Le 1^{er} janvier 2018, la société a adopté les nouvelles normes comptables et interprétations publiées par l'International Accounting Standards Board (« IASB ») qui suivent :

a) Paiement fondé sur des actions

Les modifications de l'IFRS 2, *Paiement fondé sur des actions* clarifient comment doivent être comptabilisés certains types de transactions dont le paiement est fondé sur des actions. Les modifications fournissent des exigences relativement à la comptabilisation des effets des conditions d'acquisition des droits et des conditions accessoires à l'acquisition des droits sur l'évaluation des paiements fondés sur des actions qui sont réglés en trésorerie; des transactions dont le paiement est fondé sur des actions et qui comportent des modalités de règlement net concernant l'obligation légale relative aux retenues d'impôt à la source et une modification des termes et conditions qui a pour effet qu'une transaction dont le paiement est fondé sur des actions et qui est réglée en trésorerie est reclassée comme étant réglée en instruments de capitaux propres. L'adoption des modifications de l'IFRS 2 n'a pas eu d'incidence importante sur les états financiers consolidés intermédiaires résumés.

b) Instruments financiers

La version finale 2014 de l'IFRS 9, *Instruments financiers* porte sur le classement et l'évaluation des actifs et passifs financiers, la dépréciation et la comptabilité de couverture, remplaçant l'IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*. L'adoption de l'IFRS 9 (2014) n'a pas eu d'incidence importante sur les états financiers consolidés intermédiaires résumés.

BELLUS SANTÉ INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires résumés (suite)
(non audités)

Périodes terminées les 30 septembre 2018 et 2017
(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action, sauf indication contraire)

3. Principales conventions comptables et base d'évaluation (suite)

Modification des principales conventions comptables en 2018 (suite)

c) Produits

L'IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients* remplace l'IAS 18, *Produits des activités ordinaires*, ainsi que d'autres normes et interprétations liées aux produits. Cette norme comprend un modèle unique qui s'applique aux contrats avec des clients ainsi que deux approches pour comptabiliser les produits : à un moment précis ou progressivement. Le modèle propose une analyse des transactions en cinq étapes en fonction du contrat pour déterminer si les produits doivent être comptabilisés, le montant des produits comptabilisés et le moment où ils le sont. De nouveaux seuils quant aux estimations et au jugement ont été introduits, qui déterminent le montant et/ou le moment où les produits sont comptabilisés. La nouvelle norme s'applique aux contrats avec des clients. La société a adopté l'IFRS 15 en utilisant la méthode de transition rétrospective modifiée, avec l'effet cumulatif de l'application initiale de la norme comptabilisé comme un ajustement des bénéfices non répartis d'ouverture à la date d'adoption initiale. Étant donné les produits limités de la société, l'adoption de l'IFRS 15 n'a pas eu d'incidence importante sur les états financiers consolidés intermédiaires résumés.

4. Nouvelle norme comptable et interprétation n'ayant pas encore été adoptée

Contrats de location

En janvier 2016, l'IASB a publié l'IFRS 16, *Contrats de location*, qui remplacera l'IAS 17, *Contrats de location*. Cette norme exigera que tous les contrats de location de plus de 12 mois soient présentés à titre d'actifs et de passifs à l'état de la situation financière d'une société. La nouvelle norme entre en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019. La société s'attend à ce que ses contrats de location-exploitation doivent être constatés dans son état consolidé de la situation financière lors de l'adoption initiale de l'IFRS 16.

BELLUS SANTÉ INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires résumés (suite)
(non audités)

Périodes terminées les 30 septembre 2018 et 2017
(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action, sauf indication contraire)

5. Espèces, quasi-espèces et placements à court terme

Les espèces, les quasi-espèces et les placements à court terme sont constitués des soldes des comptes bancaires et des placements à court terme :

	30 septembre 2018		31 décembre 2017	
Solde des comptes bancaires	777	\$	2 932	\$
Placements à court terme dont l'échéance initiale est de moins de trois mois (générant des intérêts de 1,45 % à 1,60 % au 30 septembre 2018) (0,95 % à 1,20 % au 31 décembre 2017)	2 619		4 817	
Espèces et quasi-espèces	3 396		7 749	
Placements à court terme dont l'échéance initiale est de plus de trois mois et moins d'un an (générant des intérêts de 1,43 % à 2,20 % au 30 septembre 2018) (1,00 % à 2,20 % au 31 décembre 2017)	14 699		16 139	
Espèces, quasi-espèces et placements à court terme	18 095	\$	23 888	\$

6. Débiteurs

Les débiteurs s'établissent comme suit :

	30 septembre 2018		31 décembre 2017	
Créances clients	8	\$	25	\$
Paiement à recevoir pour soutien au développement (note 8)	—		475	
Paiement différé sur la vente d'une filiale (note 9)	—		400	
Crédits d'impôt à la recherche à recevoir	805		301	
Sommes à recevoir en vertu d'ententes de licences	26		60	
Autres débiteurs	181		453	
	1 020	\$	1 714	\$

7. Vente du placement dans FB Health

Le 30 juin 2017, la société a vendu sa participation en actions dans FB Health S.p.A (« FB Health ») pour une contrepartie totale potentielle de 2 536 \$, composée d'un paiement initial en espèces de 1 769 \$ et d'un paiement d'étape éventuel en fonction des produits pouvant atteindre 767 \$ (518 €), devant être déterminé en fonction des produits de FB Health pour la période de douze mois terminée le 30 juin 2018.

BELLUS SANTÉ INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires résumés (suite)
(non audités)

Périodes terminées les 30 septembre 2018 et 2017
(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action, sauf indication contraire)

7. Vente du placement dans FB Health (suite)

Au 30 septembre 2018, la société a ajusté la juste valeur estimative de la contrepartie éventuelle à recevoir à 465 \$ à l'état consolidé intermédiaire résumé de la situation financière, en fonction des renseignements disponibles représentant la meilleure estimation révisée de la direction de la somme à recevoir (555 \$ au 30 juin 2018 et 384 \$ au 31 décembre 2017). La variation de la juste valeur pour les périodes de trois et neuf mois terminées le 30 septembre 2018 s'est élevée à (90 \$) et 81 \$, respectivement, présentée à l'état consolidé intermédiaire résumé de la perte nette (néant pour les périodes correspondante de l'exercice précédent).

Avant la vente du placement dans FB Health au 30 juin 2017, la société a augmenté la juste valeur de son placement disponible à la vente de 639 \$ à 2 153 \$, représentant la juste valeur estimative de la contrepartie totale à recevoir. La contrepartie totale était composée d'une somme en espèces de 1 769 \$ et de la juste valeur estimative de la contrepartie éventuelle de 384 \$ à la date de transaction, établie en fonction de la meilleure estimation de la direction des produits futurs de FB Health à ce moment.

Un gain réalisé sur la vente du placement disponible à la vente dans FB Health de néant et 1 909 \$ (avant la charge d'impôt sur le résultat connexe de 265 \$), étant la différence entre la juste valeur de la contrepartie totale et la somme payée pour le placement initial, a été constaté par la société à l'état consolidé intermédiaire résumé de la perte nette respectivement pour les périodes de trois et neuf mois terminées le 30 septembre 2017, suite à la vente du placement.

Dans le cadre de la détermination de la juste valeur de son placement disponible à la vente avant sa vente, la société a enregistré une augmentation de la juste valeur de néant et 1 514 \$ respectivement pour les périodes de trois et neuf mois terminées le 30 septembre 2017, constatée dans les autres éléments du résultat global.

8. Projet de recherche et développement en cours

En février 2017, BELLUS Santé a obtenu de l'Institut NÉOMED (« NÉOMED ») une licence mondiale exclusive pour développer et commercialiser le BLU-5937, une petite molécule biodisponible par voie orale, antagoniste puissant et très sélectif des récepteurs P2X3, une cible validée cliniquement pour la toux chronique.

En vertu des modalités de l'entente, BELLUS Santé a versé à NÉOMED une contrepartie initiale de 3 200 \$, composée d'une somme en espèces de 1 700 \$ et de 5 802 177 actions ordinaires de BELLUS Santé d'une valeur de 1 500 \$.

En outre, NÉOMED a fourni du soutien au développement du programme BLU-5937 et contribué 950 \$ pour financer les activités de recherche et développement, dont 475 \$ qui a été reçu au cours du deuxième trimestre de 2017 et le solde de 475 \$ qui a été reçu en mai 2018. Au 31 décembre 2017, le solde de 475 \$ était présenté dans les débiteurs courants à l'état consolidé de la situation financière.

BELLUS SANTÉ INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires résumés (suite)
(non audités)

Périodes terminées les 30 septembre 2018 et 2017
(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action, sauf indication contraire)

8. Projet de recherche et développement en cours (suite)

BELLUS Santé a estimé la juste valeur du projet de recherche et développement en cours lié au BLU-5937 à 2 359 \$, soit la juste valeur de la contrepartie additionnée des frais liés à l'acquisition de 109 \$, déduction faite de la contribution convenue de 950 \$ comme soutien au développement.

9. Vente d'une filiale

Le 16 mars 2017, la société a conclu une Convention d'achat d'actions avec Taro Pharmaceuticals Inc. (« Taro ») pour la vente de 100% des actions de sa filiale en propriété exclusive, Thallion Pharmaceutiques inc. (« Thallion »), y compris tous les droits au médicament candidat Shigamab^{MC}, pour une contrepartie totale de 2 700 \$, composée d'une contrepartie en espèces de 2 300 \$ à la signature et d'un paiement différé de 400 \$, lequel paiement a été reçu par la société en janvier 2018. Au 31 décembre 2017, le paiement différé de 400 \$ était présenté dans les débiteurs courants à l'état consolidé de la situation financière.

En vertu des modalités des ententes relatives à l'acquisition de Thallion en 2013, 5 % des produits reçus par BELLUS Santé provenant de la vente de Thallion, incluant la technologie de Shigamab^{MC} (la « Contrepartie Shigamab^{MC} »), était payable aux porteurs de DVC (se reporter à la note 10).

Un gain sur la vente d'une filiale de néant et 1 944 \$ (déduction faite des frais de transaction de 183 \$, de l'augmentation de la juste valeur de la contrepartie éventuelle à payer liée aux DVC sur les produits futurs de Shigamab^{MC} de 31 \$ et de la valeur comptable de l'actif vendu de 542 \$) a été enregistré à l'état consolidé intermédiaire résumé de la perte nette pour les périodes de trois et neuf mois terminées le 30 septembre 2017 respectivement.

10. Passifs financiers – DVC

Le 15 août 2013, la société a acquis la totalité des actions ordinaires émises et en circulation de Thallion. Les droits à une valeur conditionnelle (« DVC ») alors émis aux actionnaires de Thallion confèrent au porteur le droit de recevoir, notamment, sa quote-part de 5 % des produits générés ou reçus par BELLUS Santé relativement à Shigamab^{MC}, plafonnés à 6 500 \$.

Par conséquent, BELLUS Santé a payé en janvier 2018 un montant net de 15 \$ (0,00041 \$ par DVC) aux porteurs de DVC, qui comprend la Contrepartie Shigamab^{MC} de 20 \$ sur le paiement différé reçu par la société en janvier 2018 pour la vente de Thallion (se reporter à la note 9), diminuée d'un montant de 5 \$ à titre de frais d'agent de DVC. Les frais d'agent de DVC ont été déduits de la Contrepartie Shigamab^{MC} conformément aux modalités des ententes conclues lorsque BELLUS Santé a fait l'acquisition de Thallion en 2013.

BELLUS SANTÉ INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires résumés (suite)
(non audités)

Périodes terminées les 30 septembre 2018 et 2017
(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action, sauf indication contraire)

10. Passifs financiers – DVC (suite)

La contrepartie éventuelle à payer liée aux DVC sur les produits futurs de Shigamab^{MC} s'élevait à néant au 30 septembre 2018 (20 \$ au 31 décembre 2017). La variation de la juste valeur pour les périodes de trois et neuf mois terminées le 30 septembre 2018 s'est élevée à néant (néant et 31 \$ respectivement pour les périodes de trois et neuf mois terminées le 30 septembre 2017, présentée contre le gain sur la vente d'une filiale à l'état consolidé intermédiaire résumé de la perte nette (se reporter à la note 9)).

11. Capitaux propres

a) Capital-actions

Les actions émises et en circulation sont les suivantes :

	Nombre	Dollars
Solde au 31 décembre 2017	119 497 581	467 253 \$
Émises à l'exercice de bons de souscription de courtier (note 11 b) ii))	700 000	453
Solde au 30 septembre 2018	120 197 581	467 706 \$

	Nombre	Dollars
Solde au 31 décembre 2016	61 063 824	445 753 \$
Émises comme contrepartie initiale pour l'acquisition d'une licence i)	5 802 177	1 500
Solde au 30 septembre 2017	66 866 001	447 253 \$

- i) Le 28 février 2017, la société a émis 5 802 177 nouvelles actions ordinaires, faisant partie de la contrepartie initiale pour l'obtention d'une licence mondiale exclusive pour développer et commercialiser le BLU-5937 (se reporter à la note 8).

BELLUS SANTÉ INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires résumés (suite)
(non audités)

Périodes terminées les 30 septembre 2018 et 2017
(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action, sauf indication contraire)

11. Capitaux propres (suite)

b) Accords de paiement fondés sur des actions

i) Régime d'options sur actions

Les variations des options sur actions en cours émises en vertu du régime d'options sur actions de la société pour les périodes de neuf mois terminées les 30 septembre 2018 et 2017 se résument comme suit :

	Nombre	Prix d'exercice moyen pondéré
Options en cours au 31 décembre 2017	7 293 000	0,44 \$
Attribuées ^{1), 2)}	4 300 000	0,36
Options en cours au 30 septembre 2018	11 593 000	0,41 \$

	Nombre	Prix d'exercice moyen pondéré
Options en cours au 31 décembre 2016	4 788 000	0,53 \$
Attribuées ³⁾	2 685 000	0,30
Éteintes	(290 000)	0,58
Expirées	(90 000)	0,50
Options en cours au 30 septembre 2017	7 093 000	0,44 \$

¹⁾ 4 150 000 options sur actions ont été attribuées le 20 février 2018, ayant un prix d'exercice de 0,35 \$; 3 800 000 attribuées à des principaux dirigeants et 350 000 attribuées à d'autres employés.

²⁾ 150 000 options sur actions ont été attribuées le 10 juillet 2018 à d'autres employés, ayant un prix d'exercice de 0,57 \$.

³⁾ Options sur actions attribuées le 23 mai 2017; 2 400 000 attribuées à des principaux dirigeants et 285 000 attribuées à d'autres employés.

BELLUS SANTÉ INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires résumés (suite)
(non audités)

Périodes terminées les 30 septembre 2018 et 2017
(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action, sauf indication contraire)

11. Capitaux propres (suite)

b) Accords de paiement fondés sur des actions (suite)

i) Régime d'options sur actions (suite)

Le tableau suivant présente un résumé des renseignements sur les options sur actions en cours et celles pouvant être exercées au 30 septembre 2018 :

Prix d'exercice par action	Options en cours		Options pouvant être exercées
	Nombre	Nb d'années moyen pondéré jusqu'à l'échéance	Nombre
0,30 \$	2 630 000	8,6	562 000
0,35 \$	4 150 000	9,4	—
0,42 \$	200 000	9,1	—
0,50 \$	4 300 000	3,9	4 300 000
0,57 \$	150 000	9,8	—
1,05 \$	60 000	3,9	60 000
1,12 \$	103 000	7,4	41 200
	11 593 000	7,1	4 963 200

Rémunération à base d'actions

La société a enregistré une charge de rémunération à base d'actions relative au régime d'options sur actions (excluant la rémunération relative aux régimes d'UAD) de 187 \$ et 516 \$ respectivement à l'état consolidé intermédiaire résumé de la perte nette pour les périodes de trois et neuf mois terminées le 30 septembre 2018; de ces montants, 28 \$ et 77 \$, respectivement, est présenté à titre de frais de recherche et développement et 159 \$ et 439 \$, respectivement, est présenté à titre de frais généraux et administratifs (96 \$ et 111 \$ pour les périodes correspondantes de l'exercice précédent, 15 \$ et 20 \$ respectivement présenté à titre de frais de recherche et développement et 81 \$ et 91 \$ respectivement présenté à titre de frais généraux et administratifs).

BELLUS SANTÉ INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires résumés (suite)
(non audités)

Périodes terminées les 30 septembre 2018 et 2017
(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action, sauf indication contraire)

11. Capitaux propres (suite)

b) Accords de paiement fondés sur des actions (suite)

i) Régime d'options sur actions (suite)

Rémunération à base d'actions (suite)

La juste valeur de chacune des options sur actions attribuées est estimée à la date de l'attribution au moyen du modèle d'évaluation d'options de Black et Scholes. La volatilité prévue est estimée en prenant en compte la volatilité historique moyenne du prix de l'action pour une période correspondant à la durée de vie prévue. Les hypothèses moyennes pondérées pour les options sur actions attribuées au cours des périodes de neuf mois terminées les 30 septembre 2018 et 2017 sont les suivantes :

	2018 ¹⁾	2017 ²⁾
Juste valeur moyenne pondérée des options à la date d'attribution	0,29 \$	0,26 \$
Prix de l'action moyen pondéré	0,36 \$	0,30 \$
Prix d'exercice moyen pondéré	0,36 \$	0,30 \$
Taux d'intérêt sans risque	2,19 %	1,15 %
Volatilité prévue	100 %	107 %
Durée de vie prévue en années	7	7
Rendement prévu des actions	néant	néant

¹⁾ Les options sur actions ont été attribuées le 20 février 2018 et le 10 juillet 2018.

²⁾ Toutes les options sur actions ont été attribuées le 23 mai 2017.

Le rendement des actions a été exclu du calcul étant donné que la politique actuelle de la société consiste à retenir la totalité des bénéfices pour financer ses activités et sa croissance future.

ii) Bons de souscription de courtier

Les variations des bons de souscription de courtier en cours pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2018 se résument comme suit :

	Nombre	Dollars
Solde au 31 décembre 2017	1 806 735	483 \$
Exercés	(700 000)	(187)
Solde au 30 septembre 2018	1 106 735	296 \$

BELLUS SANTÉ INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires résumés (suite)
(non audités)

Périodes terminées les 30 septembre 2018 et 2017
(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action, sauf indication contraire)

11. Capitaux propres (suite)

b) Accords de paiement fondés sur des actions (suite)

ii) Bons de souscription de courtier (suite)

Le 12 septembre 2018, la société a émis 700 000 nouvelles actions ordinaires à l'exercice de 700 000 bons de souscription de courtier émis dans le cadre du placement d'actions ordinaires le 12 décembre 2017 (le « Placement »). À la suite de leur exercice, la valeur comptable des bons de souscription de courtier de 187 \$, classée initialement dans les autres capitaux propres jusqu'à l'émission des actions ordinaires, a été reclassée dans le capital-actions. Chaque bon de souscription de courtier donne aux porteurs le droit d'acheter une action ordinaire au prix de 0,38 \$ par action pendant la période de 18 mois suivant la clôture du Placement.

iii) Régimes d'unités d'actions différées (« UAD »)

Les variations du nombre d'unités en cours pour les périodes de neuf mois terminées les 30 septembre 2018 et 2017 sont les suivantes :

Nombre d'unités	2018	2017
Solde au début de la période	217 953	217 953
Unités attribuées ¹⁾	435 108	—
Solde à la fin de la période	653 061	217 953
Solde du passif relatif aux UAD, inclus dans les créditeurs ²⁾	699 \$	78 \$

¹⁾ Toutes les UDA ont été attribuées à des principaux dirigeants.

²⁾ Le solde du passif relatif aux UAD s'élevait à 81 \$ au 31 décembre 2017.

Au cours de la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2018, la société a attribué 435 108 UAD ayant une juste valeur moyenne pondérée par unité de 0,55 \$. La charge (le produit) net(te) de rémunération à base d'actions relative aux régimes d'UAD enregistrée à l'état consolidé intermédiaire résumé de la perte nette pour les périodes de trois et neuf mois terminées le 30 septembre 2018 s'est élevée à 322 \$ et 581 \$, respectivement, et est présentée à titre de frais généraux et administratifs ((19) \$ et 15 \$ pour les périodes correspondantes de l'exercice précédent, présenté(e) à titre de frais généraux et administratifs).

BELLUS SANTÉ INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires résumés (suite)
(non audités)

Périodes terminées les 30 septembre 2018 et 2017
(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action, sauf indication contraire)

12. Produits (charges) financier(ière)s net(te)s

Les produits financiers et les charges financières pour les périodes de trois et neuf mois terminées les 30 septembre 2018 et 2017 s'établissent comme suit :

	Trois mois terminés les 30 septembre		Neuf mois terminés les 30 septembre	
	2018	2017	2018	2017
Intérêts créditeurs	80 \$	18 \$	250 \$	52 \$
Produits financiers	80	18	250	52
Intérêts débiteurs et charges bancaires	(1)	(1)	(4)	(10)
Perte de change	(19)	(25)	(5)	(39)
Charges financières	(20)	(26)	(9)	(49)
Produits (charges) financier(ière)s net(te)s	60 \$	(8) \$	241 \$	3 \$

13. Perte par action

	Trois mois terminés les 30 septembre		Neuf mois terminés les 30 septembre	
	2018	2017	2018	2017
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation de base	119 634 538	66 866 001	119 543 735	65 612 051
Perte de base et diluée par action	(0,03) \$	(0,03) \$	(0,05) \$	— \$

L'effet de toutes les options sur actions attribuées en vertu du régime d'options sur actions et des bons de souscription de courtier a été exclu du calcul de la perte diluée par action pour les périodes de trois et neuf mois terminées le 30 septembre 2018 car ils auraient un effet anti-dilutif.

L'effet de toutes les options sur actions attribuées en vertu du régime d'options sur actions a été exclu du calcul de la perte diluée par action pour les périodes de trois et neuf mois terminées le 30 septembre 2017 car elles auraient un effet anti-dilutif.

Toutes les options sur actions attribuées en vertu du régime d'options sur actions et les bons de souscription de courtier pourraient potentiellement avoir un effet dilutif dans le futur.

BELLUS SANTÉ INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires résumés (suite)
(non audités)

Périodes terminées les 30 septembre 2018 et 2017
(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action, sauf indication contraire)

14. Opérations entre apparentés

- a) Il n'y a pas d'apparenté qui exerce à lui seul le contrôle ultime de la société.
- b) Le D^r Francesco Bellini, président du conseil d'administration, fournit des services-conseils à la société sur une base continue en vertu d'une convention de services de consultation entre la société et Picchio International, propriété exclusive du D^r Francesco Bellini et de sa conjointe. La convention est d'une durée d'un an, et sera renouvelée pour des périodes successives d'un an. La société a enregistré des honoraires et des charges totalisant 96 \$ et 286 \$ respectivement pour les périodes de trois et neuf mois terminées le 30 septembre 2018 (96 \$ et 286 \$ pour les périodes correspondantes de l'exercice précédent).
- c) Principaux dirigeants

Le chef de la direction, les vice-présidents et les administrateurs de BELLUS Santé sont considérés comme étant les principaux dirigeants de la société.

La rémunération totale des principaux dirigeants de la société pour les périodes de trois et neuf mois terminées les 30 septembre 2018 et 2017 s'établit comme suit :

	Trois mois terminés les 30 septembre		Neuf mois terminés les 30 septembre	
	2018	2017	2018	2017
Avantages à court terme	413 \$	442 \$	1 278 \$	1 200 \$
Charge (produit) relative aux régimes d'UAD	322	(19)	581	15
Charge relative au régime d'options sur actions	168	88	465	107
	903 \$	511 \$	2 324 \$	1 322 \$

15. Instruments financiers

Information sur la valeur comptable et la juste valeur

La juste valeur est estimée à un moment précis, et ce, au moyen de l'information disponible au sujet de l'instrument financier en cause. Ces estimations sont de nature subjective et ne peuvent, dans bien des cas, être établies avec précision. Une hiérarchie des justes valeurs à trois niveaux accorde la priorité aux données utilisées dans l'évaluation de la juste valeur. Le Niveau 3 est défini comme étant les données d'entrée qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables, ou alors le sont seulement dans une très faible mesure, ce qui oblige les entités à établir leurs propres hypothèses.

BELLUS SANTÉ INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires résumés (suite)
(non audités)

Périodes terminées les 30 septembre 2018 et 2017
(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action, sauf indication contraire)

15. Instruments financiers (suite)

Information sur la valeur comptable et la juste valeur (suite)

Au 30 septembre 2018, l'actif/passif financier évalué à la juste valeur sur une base régulière est la contrepartie éventuelle à recevoir qui découle de la vente du placement dans FB Health en 2017. La contrepartie éventuelle à payer liée aux DVC sur les produits futurs de Shigamab^{MC} a été payée en janvier 2018. Ces instruments financiers ont été évalués en utilisant des données de Niveau 3.

Pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2018, le rapprochement des soldes de début et de fin de l'actif et du passif évalués à la juste valeur sur une base régulière en utilisant des données significatives non fondées sur des données observables (Niveau 3) s'établit comme suit :

	Contrepartie éventuelle à recevoir	Contrepartie éventuelle à payer
Solde au 31 décembre 2017	384 \$	(20) \$
Variation de la juste valeur	81	—
Réduction pour distribution aux porteurs de DVC	—	20
Solde au 30 septembre 2018	465 \$	— \$

Pour ses actifs et passifs financiers évalués au coût amorti au 30 septembre 2018, la société a établi que la valeur comptable de ses actifs et passifs financiers à court terme se rapproche de leur juste valeur en raison de la période relativement brève qu'il reste à courir jusqu'à l'échéance de ces instruments.

Certains énoncés contenus dans le présent document, à l'exception des énoncés de faits qui sont vérifiables indépendamment à la date des présentes, peuvent constituer des « énoncés prospectifs » au sens des lois et de la réglementation sur les valeurs mobilières du Canada. Ces énoncés, formulés d'après les attentes actuelles de la direction, comportent par le fait même de nombreux risques, incertitudes et hypothèses considérables, connus et inconnus, dont bon nombre sont indépendants de la volonté de BELLUS Santé inc. Ces facteurs de risque comprennent, notamment : la capacité d'élargir et de développer son portefeuille de projets, la capacité d'obtenir du financement, l'effet de la conjoncture économique en général, la conjoncture dans l'industrie pharmaceutique, les changements réglementaires dans les territoires où BELLUS Santé inc. fait des affaires, la volatilité du marché boursier, les fluctuations de coûts, les changements dans l'environnement concurrentiel découlant des regroupements, l'atteinte du taux d'épuisement des fonds prévu, les paiements potentiels/résultats liés aux ententes d'indemnité et aux droits à une valeur conditionnelle, l'atteinte des jalons prévus pour les essais précliniques et cliniques et le fait que les résultats réels puissent différer à la suite de la vérification définitive et du contrôle de la qualité des données et des analyses. En outre, la durée du processus de développement des médicaments candidats de BELLUS Santé inc., la taille de leur marché et leur valeur commerciale, ainsi que le partage des produits entre BELLUS Santé inc. et ses partenaires potentiels provenant des revenus futurs potentiels, le cas échéant, dépendent d'un certain nombre de facteurs. Par conséquent, les résultats et événements réels futurs peuvent différer sensiblement des résultats et événements anticipés exprimés dans les énoncés prospectifs. Même si BELLUS Santé inc. est d'avis que les attentes exprimées dans les énoncés prospectifs sont raisonnables, rien ne peut garantir qu'elles se concrétiseront. Le lecteur ne doit pas se fier sans réserve aux énoncés prospectifs inclus dans le présent document. Ces énoncés prospectifs ne sont valables qu'à la date où ils sont faits, et BELLUS Santé inc. n'a pas l'obligation et décline toute intention de mettre à jour publiquement ou de revoir ces énoncés à la suite de quelque nouvelle information, événement futur, circonstance ou autre motif que ce soit, à moins qu'elle n'y soit tenue en vertu de la législation ou de la réglementation applicable. Veuillez consulter les documents publics déposés par BELLUS Santé inc. auprès des autorités canadiennes en valeurs mobilières, y compris la notice annuelle, pour connaître d'autres facteurs de risque susceptibles d'avoir une incidence sur BELLUS Santé inc. et ses affaires.

PROFIL DE LA SOCIÉTÉ

BELLUS Santé est une société biopharmaceutique au stade clinique qui développe de nouveaux médicaments ciblant des maladies pour lesquelles il existe d'importants besoins médicaux non comblés. Son portefeuille de projets comprend le BLU-5937, le médicament candidat phare de la société pour le traitement de la toux chronique, ainsi que plusieurs programmes de développement de médicaments en partenariat qui sont en phase clinique. Le BLU-5937, un antagoniste très sélectif des récepteurs P2X3, a le potentiel d'être le meilleur médicament de sa catégorie pour les patients qui souffrent de toux chronique et qui ne répondent pas aux traitements actuels. Les actions de la société se transigent à la Bourse de Toronto (TSX) sous le symbole BLU.

BELLUS SANTÉ INC.
275, Boulevard Armand-Frappier
Laval (Québec) Canada H7V 4A7

T 450 680 4500
F 450 680 4501
webinfo@bellushealth.com

bellushealth.com